

CAF DU PAS-DE-CALAIS

AIDE COVID-19 - ACCOMPAGNEMENT POUR LES FAMILLES ALLOCATAIRES

1

Depuis le début de la crise sanitaire, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais propose d'aider les familles qui, habituellement, ne font pas partie de son public cible et qui subissent :

- soit une diminution de ressources
- soit une augmentation significative des dépenses

Ces deux éléments doivent être liés à la crise.

Il s'agit d'une aide nationale à destination des familles **allocataires CAF, ayant un ou des enfants à charge ou à naître.**

Pour en bénéficier, les familles concernées doivent contacter le **03.21.46.93.33** (prix d'un appel local).

Cette ligne, dédiée à cette aide, est ouverte de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Face à une situation d'urgence, de séparation, de deuil d'un proche (conjoint, enfant), les travailleurs sociaux de la CAF répondent aux familles afin de les écouter, les informer et les orienter. Après évaluation de la situation et en cas d'urgence constatée, ces derniers pourront débloquer une aide financière **d'un montant maximum de 500 euros**, pour pourvoir aux besoins alimentaire d'une famille mais également participer à une mise à l'abri, la résorption d'un impayé de loyer, etc...

Il s'agit d'une aide d'urgence, versée rapidement après validation quotidienne des dossiers par la Direction de la CAF.

N'hésitez pas à orienter les familles répondant aux critères vers cette ligne téléphonique.